



Demande de droit de visite du grand-père

Par **tefnou**, le **03/06/2008** à **21:38**

bonjour,
voilà j'ai 21 ans, je suis mariée et mère d'une petite fille de 18 mois.

Voilà presque 3 ans que je n'ai plus de contact avec mon père car il a préféré des menaces de mort à mon encontre, envers ma mère et un de mes frères. Il a ensuite piégé la maison qu'il possédait avec ma mère afin d'y mettre le feu. Il a été interné huit mois en hôpital psychiatrique suite à ces faits et a été condamné à 8 mois de prison avec sursis pour possession illégale d'armes à feu (en effet lorsqu'il a été arrêté les policiers ont trouvé un fusil de gros calibre sous son oreiller).

Nous nous sommes enfuis loin de notre région pour éviter sa fureur mais il nous a retrouvés. Il a très récemment appris l'existence de ma fille et veut lancer une procédure judiciaire pour obtenir un droit de visite sur elle.

Pensez-vous que sa demande puisse aboutir positivement avec ses antécédents judiciaires ??

Je m'inquiète des répercussions que peuvent avoir de telles procédures sur l'équilibre de ma fille. Merci de vos réponses.